



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Déclaration liminaire CGT en séance plénière du 21 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur,

Depuis le 8 septembre, les sapeurs-pompiers professionnels sont en grève. Le 29 septembre, ils sont venus de toute la France manifester à Paris, et leur mouvement est désormais reconduit jusqu'au 4 décembre. Disons-le clairement : leurs revendications sont celles que devraient porter nos employeurs eux-mêmes. Elles ne relèvent pas d'intérêts catégoriels : elles posent la question de la survie d'un service public.

La sécurité civile, roue de secours d'un système qui s'effondre

Le projet de loi sur la sécurité civile ne fixe aucun indicateur, aucun objectif pour enrayer la déliquescence de notre service public. En dix ans, le délai moyen d'intervention est passé de 12 minutes 54 à 15 minutes 09. À ce rythme, on pourrait bientôt repeindre les ambulances en noir.

Dans de nombreux territoires, il n'y a plus de médecine de ville. Les services d'urgence ferment ou affichent des délais d'attente monstrueux. La police n'assure plus des missions qui sont pourtant les siennes, comme la prise en charge des personnes en état d'ébriété sur la voie publique. La psychiatrie devient une vue de l'esprit.

Partout, ce sont les sapeurs-pompiers qui comblent les trous. Dans bien des territoires, nous sommes devenus le dernier service public de secours. Alors posons la question simplement :

Après nous, il y a qui ?

Le dérèglement climatique, une réalité qui s'intensifie

Les tempêtes et les inondations succèdent aux feux de forêt, de plus en plus fréquents, de plus en plus intenses, sur une saison qui ne cesse de s'allonger. Depuis 1973, sur les 17 feux ayant dépassé 5 000 hectares, 6 ont eu lieu depuis 2021, dont le plus important cette année. Depuis janvier, près de 98 000 hectares ont brûlé : un record depuis cinquante ans.

« Les pompiers ne manquent de rien »

Tout l'été, le ministre de l'Intérieur a répété sur les plateaux de télévision que les pompiers ne manquaient de rien. Les faits disent le contraire :

- Depuis 2005, les SDIS ont perdu un millier de camions-citernes feux de forêt ;
- En 1983, la France possédait 21 bombardiers d'eau ; en 2026, elle en compte 20.

Pendant ce temps, nos collègues ont payé le prix fort. Quatre d'entre eux sont morts cet été. Des centaines ont été blessé-es ou intoxiqué-es. Beaucoup ont combattu les flammes sur leurs congés, sous statut de sapeur-pompier volontaire. Pendant des semaines, ils et elles ont travaillé en dehors de toute règle de santé et de sécurité au travail, dormant où ils et elles pouvaient, nourri-es par la population.

Et pour celles et ceux qui ont été engagé-es en IMO, les SDIS ont sorti de leur chapeau un « déplaçonnage » qui revient, en réalité, à ne pas comptabiliser les heures effectuées. Comprenez bien : ces agent-es devront rattraper ces heures d'ici la fin de l'année. Voilà la reconnaissance qu'on leur réserve.

Un sous-effectif systémique, comblé par la précarité

Le sous-effectif des sapeurs-pompiers professionnels dans les SDIS n'est pas conjoncturel : il est systémique. Face à cela, le gouvernement n'a qu'une réponse : continuer à exploiter la précarité à travers le volontariat.

Pourquoi ? Parce qu'il aime les sapeurs-pompiers volontaires ? Non. Parce qu'ils et elles coûtent moins cher. Les indemnités des volontaires ne sont soumises à aucune cotisation sociale, et évidemment à aucune cotisation patronale : chaque heure assurée par un·e volontaire plutôt que par un·e professionnel·le, c'est autant de moins pour l'employeur, et autant de moins pour notre protection sociale.

Prenons l'exemple du SDIS du Val-d'Oise. Selon les chiffres de la Chambre régionale des comptes, les sapeurs-pompiers volontaires y assurent 51 % des gardes postées nécessaires au fonctionnement du service, réalisent 57 % des interventions... et ne représentent que 14 % des rémunérations.

Alors, si les employeurs et le gouvernement aiment vraiment les sapeurs-pompiers volontaires, qu'ils ouvrent le recrutement des 21 000 sapeurs-pompiers professionnels. La majorité de ces postes reviendra à des volontaires qui n'attendent que ça.

Ce que demandent les sapeurs-pompiers, ce que propose le gouvernement

Les sapeurs-pompiers demandent :

- Le recrutement de 21 000 sapeurs-pompiers professionnels, besoin établi par l'Inspection générale de l'administration en 2024, soit environ 1 milliard d'euros ;
- Des investissements dans les engins et dans les équipements de protection ;
- La reconnaissance des cancers comme maladies professionnelles.

Face à cela, le gouvernement propose au mieux 200 millions d'euros par an, financés par un relèvement de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. Une hausse qui gonfle la part des départements sans garantir celle des SDIS. Et au bout de la chaîne, c'est la population qui paiera : un impôt indirect de plus, glissé dans ses contrats d'assurance.

Une question de choix politiques

En 2025, un rapport sénatorial a établi que l'État versait chaque année 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, sans contrepartie et sans réel contrôle.

Et pendant que l'on explique aux sapeurs-pompiers que les caisses sont vides, le budget des armées progresse de plusieurs milliards d'euros par an. **À elle seule, la hausse du budget de la défense équivaut à l'ensemble du budget de la sécurité civile.** Ce n'est donc pas une question de moyens, c'est une question de choix.

Dans le même temps, la population est écrasée par l'impôt, la flambée des prix de l'énergie et l'inflation. Elle voit son salaire socialisé ponctionné et ses services publics s'effondrer.

Serait-il donc choquant que les grandes entreprises du CAC 40, parmi les plus polluantes et donc parmi les premières responsables du réchauffement climatique, contribuent aux 2 milliards d'euros dont les sapeurs-pompiers ont besoin ?

Les textes du jour

Les deux textes qui nous sont soumis aujourd'hui en sont l'illustration : ils démontrent la totale déconnexion du gouvernement face aux réalités vécues par les agent·es des SDIS.

La CGT continuera de porter, aux côtés des agent·es mobilisé·es, l'exigence d'un service public d'incendie et de secours à la hauteur des besoins de la population et respectueux de la santé de celles et ceux qui le font vivre.

Je vous remercie.

La délégation CGT